

Candidature Ateliers PCP

Mise à disposition d'ateliers pour 1 an renouvelable 2 fois.

Les Ateliers PCP – 7 chemin du Relais à Saint-Nazaire, propriété du Département de Loire-Atlantique sont gérés par l'association APO33

Les Ateliers PCP regroupent des espaces de travail et de production au sein d'un **bâtiment de 422 m²**. Ouvert en février 2014, le projet poursuit des actions répondant aux difficultés que peuvent rencontrer les artistes aujourd'hui. Les Ateliers PCP agissent également comme lieu-ressources et permettent des échanges et émulations au coeur de dynamiques artistiques. Tourné et mobilisé vers l'extérieur, ce projet est ouvert à toutes les esthétiques et démarches en arts plastiques.

Ce programme singulier, soutenu par le Département de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Nazaire, offre un espace économiquement accueillant pour les artistes.

L'attribution des ateliers aux artistes est soumise à une commission composée de représentants du Département, d'APO33 et de personnalités qualifiées. La commission accompagne le projet, assure et garantit au mieux et dans le respect de tous, la représentation de la diversité des médiums/disciplines des arts plastiques/arts visuels et de la multiplicité des démarches artistiques.

Espaces proposés :

- 9 espaces sont disponibles, en fonction des occupations en cours et selon le calendrier des accueils, pour une durée de 3 ans maximum. La superficie de chaque espace varie entre 15m², 20m², ainsi qu'un atelier de 42,70 m² exclusivement destiné à être partagé par deux artistes.
- 1 galerie d'essai au sous-sol, associée à 1 espace partagé de montage et construction sur un plateau de 80m² pour les tests de réalisation.
- Les espaces bénéficient d'un éclairage naturel, hormis la salle en sous-sol avec un éclairage jour limité.
- Le lieu dispose d'un jardin et un parking, permettant un éventuel travail en extérieur, sous réserve du respect du site et du voisinage.
- Les espaces sont chauffés.
- La connexion Internet fournie.

Le projet PCP organise une exposition collective minimum par an hors les murs, sur le territoire du Département ainsi que d'autres événements ponctuels

Coût d'utilisation : Une participation aux frais de 55 € mensuels, charges comprises, est demandée à chaque artiste usager.

Pièces à fournir : *Toute candidature incomplète ne pourra pas être étudiée.*

- le présent document rempli
- un CV complet et un dossier artistique
- une lettre de motivation

<u>Candidat(e):</u>	NOM :	Prénom :
Adresse :		
Téléphone	Mail :	
Adhérent.e :	<input type="checkbox"/> Maison des Artistes	<input type="checkbox"/> AGESEA
N° Siret :		
Adhérent à une association d'arts plastiques et/ou collectif artistique :		
<input type="checkbox"/> Oui à préciser :		<input type="checkbox"/> Non
Allocataire RSA : <input type="checkbox"/> Oui depuis le		<input type="checkbox"/> Non

Date limite d'envoi de la demande le 31 mai 2021 par courriel à : heleneche@apo33.org

Dans le cas où un espace de travail me serait proposé au PCP, je m'engage à :

- signer une convention avec l'association APO33.
- à assurer le paiement de la participation aux frais de 55 € mensuels sur la durée du séjour.
- respecter le règlement intérieur de fonctionnement et d'utilisation des locaux PCP et APO33.
- attester d'une assurance responsabilité civile locative valide pour disposer d'un atelier au PCP.

Contact : Coordination PCP, Héléne Cheguillaume – heleneche@apo33.org / 06 63 60 08 66 / 09 84 32 24 82

DATE

SIGNATURE :